VOTRE SALAIRE SERA INDEXÉ À PARTIR DU 01.01.2024

AGRICULTURE
CP144

SOLIDE & SOLIDAIRE VOTE FGTB HORVAL

+1,83%

SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS **À L'EXCEPTION DE LA CULTURE DU LIN**
PROCHAINE INDEXATION AU 01/07/2024 OU 01/01/2025

FGTB Horval

Ouvriers permanents

INDEXATION : +1,83%

Base : 38h - à partir du 01/01/2024 - montants en euro

AGRICULTURE	BASE	5 ANS	10 ANS	15 ANS	20 ANS	25 ANS	30 ANS	35 ANS	40 ANS
Manoeuvres	€ 11,74	€ 11,80	€ 11,86	€ 11,92	€ 11,97	€ 12,03	€ 12,09	€ 12,15	€ 12,21
Spécialisés	€ 12,38	€ 12,44	€ 12,50	€ 12,57	€ 12,63	€ 12,69	€ 12,75	€ 12,81	€ 12,88
Qualifiés	€ 12,95	€ 13,01	€ 13,08	€ 13,14	€ 13,21	€ 13,27	€ 13,34	€ 13,40	€ 13,47
Surqualifiés	à convenir, au minimum le salaire 'qualifiés'								

Prime pouvoir d'achat

A PARTIR DE 2016

OUVRIERS RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: 01/07

Montant: TP: € 70,06 / T Part. ou période de référence incomplète: pro rata

convertible en un avantage équivalent avant le 01/05 de l'année en cours via CCT

Vêtements de travail

OUVRIERS RÉGULIERS

€ 4,64/semaine

Prime syndicale

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: à partir du mois de décembre qui suit la période de référence

Montant

ouvriers réguliers qui ont payé la cotisation pendant toute la période de référence: € 145

ouvriers réguliers qui n'ont pas payé la cotisation pendant toute la période de référence: pro rata

Formation ou congé ouvriers âgés

FORMATION OU CONGE POUR OUVRIERS AGES	
≥ 45 ans et 10 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	1 jour
≥ 50 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	2 jours
≥ 55 ans et 15 ans d'ancienneté dans l'agriculture et /ou horticulture	3 jours

Ecocheques

SEULEMENT OUVRIERS RÉGULIERS

Période de référence: 01/07 - 30/06

Date de paiement: décembre suivant la période de référence

Montant: TP: € 250 / Pro rata du nombre d'heures travaillées (TP)

ou année travail incomplète par mois 1/12

convertible en un avantage équivalent via CCT

Sécurité d'existence

EN CAS DE CHÔMAGE PARTIEL

GENRE DE CHÔMAGE TEMPORAIRE	PAR JOUR
Pas de condition d'ancienneté, illimité dans le temps: chômage temporaire intempéries, causes économiques, force majeure	€ 7,01
Pas de condition d'ancienneté, illimité dans le temps: chômage temporaire raisons techniques	€ 3,00

EN CAS DE MALADIE

A partir de 1 an de service dans le secteur et après la période de rémunération garantie

ANCIENNETÉ	MONTANT	PERIODE
≥ 1 et < 5 ans	€ 5,60 par jour	max. 4 semaines
≥ 5 et < 10 ans	€ 5,60 par jour	max. 13 semaines
≥ 10 ans	€ 5,60 par jour	max. 26 semaines

Prime d'encouragement

EMPLOI DE FIN DE CARRIÈRE 1/5	€ 87,62

ER : A. Detemmerman, FGTB Horval, Rue des Alexiens 18, 1000 Bruxelles